

Ville de Monthey
Urbanisme, Bâtiments & Constructions
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 76 02
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :
Bulletin officiel No 21 du 26.05.2017
Piliers du 26.05.2017
au 26.06.2017

Monthey, le 23 mai 2017

N/réf. ECO/gp

MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérant : Fame Architecture SA, Case postale 54, 1185 Mont-sur-Rolle.
Situation : parcelle No 1669, folio 31, au lieu-dit « Semilles », située en zone R7, habitation collective B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de M. Philippe Défago; coordonnées : 2'562'540/1'121'970; dossier déposé le 4 mai 2017.
Objet : construction d'une véranda non chauffée.
- Requérant : M. Michel Vuilloud, Rte de Choëx 74, 1871 Choëx.
Situation : parcelle No 1949, folio 36, au lieu-dit « Bas Epenys », située en zone R1, individuelle coteau B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété du requérant; coordonnées : 2'563'430/1'121'005; dossier déposé le 11 mai 2017.
Objet : réfection de la toiture avec nouvelle isolation et pose de tuiles en terre cuite.
- Requérant : M. Ismet Karagülle, Rte du Montet 4, 1871 Choëx.
Situation : parcelle No 4229, folio 27, au lieu-dit « Montet », située en zone R2, individuelle coteau A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété du requérant; coordonnées : 2'561'890/1'121'525; dossier déposé le 9 mai 2017.
Objet : construction d'un mur et remplacement de la barrière du balcon.
Remarque : le mur nécessite une dérogation de distance à la limite.
- Requérant : M. François Cardis, Ch. du Châtelet 4, 1870 Monthey.
Situation : parcelle No 5, folio 2, au lieu-dit « Quartier du Commerce », située en zone CA, centre, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des PPE Nos 61567 à 61573 et 62101; coordonnées : 2'562'180/1'122'430; dossier déposé le 15 mai 2017.
Objet : changement d'affectation de locaux de service sis au niveau des combles, en habitation.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service « Urbanisme, Bâtiments & Constructions » pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 26 juin 2017 à 18.00 heures